



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2012

Membres afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Membres présents à la séance : 14  
Absents excusés représentés : 0  
Absents excusés : M. Nicolas LESEIGNEUR  
Président de séance : Marie-Thérèse Mayoud, Maire  
Secrétaire de séance : M. Lamande

*Avant d'ouvrir la séance, Mme le maire donne la parole à Mmes Cortes et Martineau respectivement Présidente et Secrétaire de l'amicale laïque qui gère la cantine et le périscolaire : A l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars prochain, elles donneront leur démission du bureau (ainsi que Jean Louis Bosson , actuel trésorier) et jusqu'à présent aucune autre personne ne semble prête à briguer ces postes, même si désormais le centre aéré ne fonctionnant plus, la gestion de l'amicale se trouve très allégée ; elles voudraient donc la position du conseil municipal. Jean Michel Murer prend la parole pour insister sur le fait que bien entendu le conseil soutenait complètement l'amicale et l'avait prouvé en leur allouant une subvention complémentaire exceptionnelle de plus de 12 000 €, ce qui représentait un effort considérable, mais aller plus loin semblait difficile. Mme Cortes demande si le conseil municipal sera représenté à cette AG. Mme le maire sera absente le 30 mars, mais le conseil municipal sera représenté ; elle rappelle qu'une association ne peut fonctionner sans l'aide précieuse de bénévoles ; en cas de « défaillance », bien entendu tout ce qui relève de l'obligation de la commune serait maintenu mais pas plus. Mmes Cortes et Martineau feront part de cette intervention aux membres de leur association lors de l'AG et remercient le conseil de les avoir écoutées.*

Et la séance est ouverte à 21 h. Le compte rendu de la séance précédente du 10 février 2012 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

### **Administration générale**

**Refonte des listes :** en vue des prochaines échéances électorales, les listes ont été refondues ; il y a à Puy St Martin 652 inscrits, et les électeurs recevront à domicile leur carte.

**Organisation des permanences électorales des 22 avril et 6 mai :** après discussion la liste ci-jointe a été établie.

### **Personnel**

Jean-Marc Cutivel a été prolongé par le médecin du travail pour l'instant pour 2 mois ; le dossier de longue maladie constitué suite à cette prolongation vient d'être accepté et son remplacement qui n'avait pas été jugé nécessaire pour la période janvier/février est en cours.

### **Finances**

#### **M14, M49 et CCAS : vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2011**

Mme le maire quitte la salle et M. Murer, premier adjoint en charge des finances, présente le compte administratif (commune) et le compte de gestion (trésorerie) pour l'année 2011.

Mis aux voix, les comptes administratifs et les comptes de gestion 2011 sont adoptés à l'unanimité

### **Information sur la taxe « logements vacants »**

Mme le maire rappelle qu'en début de mandat, elle avait proposé au vote du conseil la taxe sur les logements vacants, ce qui avait été refusé. Les recettes fiscales augmentant moins vite que les dépenses (notamment par le biais du gel et même des diminutions des subventions) il est opportun de se demander si dans le cas de logements non soumis à taxe d'habitation parce que vacants depuis plus de 5 ans (alors que des logements ouverts à la location sont demandés sur le village), cette mesure n'inciterait pas les propriétaires à prendre une décision les concernant tout en contribuant à augmenter nos recettes. (Jointe documentation – taxe à voter avant le 15 octobre pour une application l'année suivante)

### **Urbanisme – Travaux – Voiries**

#### **Délibération pour l'éclairage public : complément de travaux**

Il s'agit d'équiper la rue sous le parc (future rue du lavoir) entre la route de Manas (D107) le Champ de mars. Cette rue reste le seul point noir dans ce quartier et c'est l'occasion de profiter de la période de travaux d'enfouissement de ligne par ERDF sur cette même portion.

Coût total : 20.332 € H.T.

Quote part communale : 11.900 € H.T.

Ces travaux viennent donc en complément de ceux votés le 28 octobre d'un montant total HT de 26 500 € dont 18 550 € HT de participation communale.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération : Devis définitif du lavoir**

Les aménagements définitifs pour la restauration du lavoir ont fait l'objet d'un complément de prix qui portent le total des devis à 32 234.12 €HT au lieu de 25 000 € HT. Compte tenu des subventions, la part restant à la charge de la commune sera de 8 880.35 € au lieu de 7 500 €.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **CCAS et Ecole**

Résumé fait par Irène Maurin, adjointe en charge de la vie sociale et école, Vice-Présidente du CCAS

**CCAS** : Réuni cet après midi, le CCAS a fait le point sur le bilan financier de l'apéritif déjeuner des anciens pour Noël : coût 344 € au lieu de 150 € les années précédents avec un goûter. Mais il y avait 2 fois plus de monde et tous ont été très satisfaits. Deux (s/ 3) des familles ayant des difficultés de paiement de loyers ont pu être rencontrées et se mettre en contact avec les services sociaux, d'autre part il est mis à la disposition de ceux qui ont eu des impayés EDF un modèle de courrier à envoyer. Enfin il est prévu de faire une information en direction des jeunes sur le thème de la citoyenneté et de la vie municipale et de les inviter à une réunion le 7 juillet, Le CCAS recrute ! Et recherche encore 2 bénévoles pour compléter son équipe (hors conseil municipal).

**Ecole** : le conseil d'école s'est tenu lundi dernier. Y assistaient pour la commune Irène Maurin et Marie Ange Mary ; le bilan prévisionnel a été présenté ; concernant les investissements pour Puy St Martin, des précisions sont à demander : équipement d'une classe en matériel de projection. Les enfants de CM1 et CM2 partent début mai en classe de découverte et là aussi quelques imprécisions à éclaircir. Enfin la fête de fin d'année est fixée au 15 juin à la salle des fêtes (de Puy St Martin ?) avec une soirée dans la cour de l'école.

## **Assainissement**

Le marché pour les levés topographiques (zone artisanale) et le passage d'une caméra (rue du 11 novembre) sont en cours. Ensuite pourront être envisagés des travaux sur ces secteurs.

## **Questions diverses**

Cérémonie aux monuments aux morts du 19 mars : Ms Doby et Lamande représenteront le maire et le conseil

Pétition pour proposer l'esperanto en option au bac : le conseil n'en voit pas l'utilité

Débat sur l'éolien : il convient d'abord de savoir si sur la superficie de PSM il a été décidé d'une zone à éolien : ensuite se tourner vers la CCVD puisque la compétence a été prise par la communauté de communes

Baptêmes civils : 5 mai : en fait demande a été faite à Mme I. Maurin qui accepte

23 juin : Mme V. Zucchiatti – M. JM Murer -

**Intercommunalité** : Mme le maire lit la réponse reçue de M. le Préfet et après le constat de la « prise en otage » de Puy Saint Martin par la CCVD, il est convenu t.out de même d'approfondir les solutions préconisées dans ledit courrier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Commission des finances ouverte à tous : vendredi 6 avril à 20 h 30

Prochain conseil le vendredi 13 avril à 20 h 30.